Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro CGEM Comm, veuillez visiter :
bacprocgemcommerce.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

CONDUITE ET GESTION DES ENTREPRISES MARITIMES - OPTION COMMERCE

SESSION 2026

PROPOSITION DE SUJET : HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 2 Durée : 2 h 30

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : L'Europe après 1945, de la volonté de paix à la construction européenne (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Les grands ports européens dans les échanges mondiaux (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Liberté d'expression, respect d'autrui et citoyenneté numérique (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : LYCÉE MARITIME DE MARSEILLE, MARSEILLE

Le sujet comporte trois parties : une étude historique, une étude géographique et une situation d'enseignement moral et civique. Les réponses sont rédigées sur la copie, sauf pour le document réponse DR 1, à compléter puis à rendre avec la copie.

Le dossier technique DT 1 et DT 2 constitue le corpus documentaire du sujet. Les documents doivent être cités et utilisés pour justifier les réponses. La qualité de l'expression, la précision des repères et l'organisation des réponses sont prises en compte.

Barème total : 20 points.

PARTIE 1 : L'Europe après 1945, de la volonté de paix à la construction européenne (9 points)

Analyser, confronter et critiquer des documents historiques

À l'aide des documents 1 et 2 du DT 1 et de vos connaissances, vous répondez aux questions en rédigeant des phrases complètes. Vous veillez à distinguer les informations données par les documents de vos connaissances personnelles.

1.1 (2 points) Présentez le document 1 : indiquez sa nature, son auteur, sa date et le contexte historique dans lequel il a été prononcé.

1.2 (2 points) Relevez dans le document 1 les deux objectifs de la proposition formulée par Robert Schuman. Expliquez en quoi la mise en commun du charbon et de l'acier peut contribuer à la paix.

1.3 (2 points) Confrontez les documents 1 et 2 : montrez ce qui, dans le traité de 1951, prolonge la proposition de 1950. Appuyez votre réponse sur un élément précis de chaque document.

1.4 (1,5 point) En vous appuyant sur la nature et le contenu des documents, indiquez une limite de ces sources pour connaître l'ensemble des débats et des réactions suscités par la construction européenne.

1.5 (1,5 point) Expliquez la portée historique de la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Votre réponse précisera un changement engagé et une limite de ce changement à cette date.

PARTIE 2 : Les grands ports européens dans les échanges mondiaux (7 points)

Se repérer dans l'espace et expliquer l'organisation d'un espace productif et d'échanges

À partir du tableau du DT 2 et de vos connaissances, complétez le DR 1 puis rédigez une réponse organisée à la question posée. Les valeurs du tableau sont exprimées en millions de tonnes de marchandises traitées en 2023 et arrondies au dixième.

Trafic de marchandises de quatre grands ports européens en 2023

Port	Pays	Trafic de marchandises en millions de tonnes
Rotterdam	Pays-Bas	438,8
Anvers-Bruges	Belgique	271,3
Marseille-Fos	France	72,4
Le Havre	France	81,3

Données arrondies à partir des rapports d'activité portuaires 2023. Les périmètres statistiques peuvent différer légèrement selon les autorités portuaires.

2.1 (1,5 point) À l'aide du DT 2, identifiez le pays de chacun des quatre ports et indiquez, pour chaque port, s'il appartient à une façade maritime de la mer du Nord ou de la Méditerranée.

2.2 (2,5 points) Complétez le DR 1 en classant les ports du trafic le plus élevé au trafic le plus faible. Pour chacun, renseignez le pays, la façade maritime et son rang dans le classement.

2.3 (3 points) Répondez de manière organisée à la question suivante : comment les données du DT 2 montrent-elles la hiérarchie entre les grands ports européens, et quels facteurs peuvent expliquer le rôle de ces ports dans les échanges mondiaux ? Vous mobiliserez au moins deux données du tableau et deux éléments d'explication géographique.

PARTIE 3 : Liberté d'expression, respect d'autrui et citoyenneté numérique (4 points)

Analyser une situation civique et formuler un jugement argumenté

Dans un groupe de discussion en ligne lié à une classe, un élève publie sans son accord une photographie d'une camarade prise au lycée. Il l'accompagne de commentaires moqueurs portant sur son origine. Plusieurs personnes partagent ensuite la publication. La camarade demande le retrait de la photographie et signale la situation à un adulte de l'établissement.

À l'aide du document d'appui et de vos connaissances, répondez aux questions. Vous justifierez vos propositions.

Document d'appui : liberté d'expression

Extrait
« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, article 11.

3.1 (1 point) Identifiez le principe ou le droit affirmé dans le document d'appui. Relevez la limite explicitement indiquée dans l'extrait.

3.2 (1,5 point) Expliquez pourquoi les commentaires visant l'origine de l'élève et la diffusion de sa photographie posent un problème de respect des droits et de la dignité de la personne. Distinguez la liberté d'expression de l'atteinte à autrui.

3.3 (1,5 point) Proposez deux démarches adaptées pour faire cesser la diffusion et protéger la camarade. Pour chacune, expliquez en quoi elle contribue au respect des droits et au fonctionnement responsable de la vie collective.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DOCUMENTS HISTORIQUES SUR LES DÉBUTS DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Document 1 : extrait de la déclaration de Robert Schuman, 9 mai 1950. Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, présente une proposition visant à organiser la production franco-allemande de charbon et d'acier dans une organisation ouverte à d'autres pays européens.

« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée. »

Document 2 : extrait du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, signé à Paris le 18 avril 1951, article 2.

« La Communauté a pour mission de contribuer, en harmonie avec l'économie générale des États membres et grâce à l'établissement d'un marché commun, à l'expansion économique, au développement de l'emploi et au relèvement du niveau de vie dans les États membres. »

La Communauté européenne du charbon et de l'acier, créée par le traité, réunit initialement la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Le traité entre en vigueur le 23 juillet 1952.

Repères sur les deux documents

Document	Date	Nature et auteur
Document 1	9 mai 1950	Déclaration de Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères
Document 2	18 avril 1951	Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, article 2

Extraits de sources historiques datées.

DT 2 : DONNÉES DE TRAFIC DE MARCHANDISES DE PORTS EUROPÉENS EN 2023

Le tableau présente des trafics annuels de marchandises traitées par quatre ports européens. Les chiffres sont arrondis au dixième de million de tonnes et compilés à partir des rapports d'activité portuaires publiés pour 2023. Les ports de Rotterdam, Anvers-Bruges et Le Havre se situent sur la façade de la mer du Nord. Marseille-Fos se situe sur la façade méditerranéenne.

Trafic de marchandises de quatre grands ports européens en 2023

Port	Pays	Façade maritime	Trafic en millions de tonnes
Rotterdam	Pays-Bas	Mer du Nord	438,8
Anvers-Bruges	Belgique	Mer du Nord	271,3
Marseille-Fos	France	Méditerranée	72,4
Le Havre	France	Mer du Nord	81,3

Données arrondies en millions de tonnes. Les périmètres statistiques peuvent différer légèrement selon les autorités portuaires.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : question 2.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Classez les ports du trafic le plus élevé au trafic le plus faible. Complétez toutes les cases indiquées par « ... » à l'aide du DT 2.

Classement des ports selon leur trafic de marchandises en 2023

Rang	Port	Pays	Façade maritime
.....	Rotterdam	.....	.....
.....	Anvers-Bruges	.....	.....
.....	Marseille-Fos	.....	.....
.....	Le Havre	.....	.....

À compléter par le candidat.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.